

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

(De notre correspondant particulier.)

Rapport de gestion du Département militaire. — Effectif de l'armée suisse. — Le recrutement en 1897. — Instruction militaire préparatoire. — La nouvelle compagnie d'aérostiers. — Prolongation du service des officiers de cavalerie et d'artillerie. — Le cheval d'officier de cavalerie. — Mitrailleuses.

La publication du rapport de gestion du Département fédéral constitue régulièrement le fait marquant du mois de mars. C'est un document substantiel et bien ordonné, où abondent les renseignements précis. C'est aussi le plus volumineux des rapports départementaux, et il ne saurait être question de donner ici une analyse de ses 147 pages. Bornons-nous à en tirer quelques indications d'intérêt général. — (*Voir tableaux, p. 226, 227 et 228.*)

Les situations qui précèdent ont pour base les contrôles matricules, lesquels sont tenus par les cantons pour toutes les troupes non fédérales. Or ces contrôles, pour les raisons qu'indique l'ouvrage du colonel Feiss sur l'armée suisse, contiennent des inexactitudes qui ont pour effet de grossir l'effectif réel de l'armée. En outre, l'effectif disponible est encore inférieur à l'effectif réel, ce dernier comprenant aussi les hommes que la maladie ou d'autres causes empêchent de servir. L'écart de l'effectif réel et de l'effectif disponible doit être évalué à 15-20 % du premier. Enfin, le rapport de gestion du Département militaire fait observer que l'effectif du contrôle de nombreuses unités n'a pu être déterminé à nouveau au 1^{er} janvier 1898 et a été réputé identique à celui de l'année précédente, attendu que quelques cantons n'ont pas envoyé leurs rapports en temps utile et qu'au surplus la réorganisation de l'artillerie et de l'infanterie de landwehr n'a pu être achevée en 1897.

Les effectifs des quatre corps d'armée se décomposent comme suit :

Ier corps d'armée .	{	Etats-Majors	74	
		Ire Division	15,191	
		Ile »	16,661	
		Troupes de corps . . .	3,712	
				35,638
Ile corps d'armée .	{	Etats-Majors	27	
		IIIe Division	15,495	
		Ve »	15,677	
		Troupes de corps . . .	3,621	
				34,865
IIIe corps d'armée .	{	Etats-Majors	74	
		VIe Division	16,269	
		VIIe »	15,868	
		Troupes de corps . . .	3,329	
				35,840
IVe corps d'armée .	{	Etats-Majors	72	
		IVe Division	14,642	
		VIIIe »	13,057	
		Troupes de corps . . .	3,739	
				31,510

A titre de comparaison, rappelons qu'aux manœuvres d'automne des années dernières les effectifs de présence des quatre corps ont été les suivants : 1897, Ier corps, 23 243 hommes; 1896, IIIe corps, 25 465; 1895, Ier corps, 22 503; 1894, IVe corps, 21 864. Il est vrai que, sauf en 1894, les bataillons d'élite n'ont pris part aux manœuvres qu'avec dix classes.

Le recrutement a porté en 1895 sur 35 008 individus (881 de moins qu'en 1896), dont 10 498 ont été reconnus impropres au service, 6 217 ont été ajournés et 18 313 ont été déclarés aptes à servir. Dans le chiffre de 35 008 sont compris 8 646 recrutables appartenant aux classes antérieures à 1878. Cette catégorie a fourni 38 % d'individus impropres au service, tandis que la classe de 1878 n'en a eu que 27 %.

Si l'on déduit du total des 35 008 recrutables examinés, les 6 217 individus qui ont été ajournés parce que leur aptitude au service était encore douteuse, la proportion des recrutables aptes au service s'élève pour 1897 à 63,6 %. Le déchet probable de 1898 ramènera cette proportion à 60 % environ, car plus du 3 % des hommes recrutés chaque année doivent être réformés l'année suivante. Le déchet a été exactement, en 1888, de 3,3 %; en 1889 et 1890, de 3,5; en 1891 de 3,3; en 1892, 1893 et 1894, de 3,4; et en 1895 et 1896, de 3,6 %.

D'autre part, le pour cent des hommes aptes au service présente pour la même période les chiffres suivants :

1888, 64,2; 1889, 63,5; 1890, 63,3; 1891, 63; 1892, 66,4; 1894, 64,9; 1895, 63,3; 1896, 65,1; 1897, 63,6. Ainsi, même en tenant compte du déchet de l'année qui suit le recrutement, la proportion des hommes aptes au service se maintient à 60 % ou un peu au-dessus, tandis qu'elle n'est que de 56 % en Allemagne.

Le nombre des recrues instruites présente assez régulièrement un déchet de 5 % environ relativement à celui des hommes déclarés aptes au service. En 1897, on a instruit 17 754 recrues (en 1896, 16 036), qui se répartissent comme suit : infanterie, 14 233; cavalerie, 644; artillerie, 1848; génie, 423; service sanitaire, 485; administration, 121.

En ce qui concerne l'instruction militaire préparatoire, le rapport de gestion dit que son heureuse influence est enfin constatée d'une manière officielle dans les Ve et VIe divisions, où les recrues déjà dégrossies par cette instruction ont formé des sections spéciales, lesquelles se sont avantageusement distinguées des autres sous plusieurs rapports. C'est pourquoi le plan d'instruction de 1898 prévoit, d'une manière générale, que les cadets et autres élèves des cours militaires préparatoires formeront, dans les écoles de recrues d'infanterie, une classe spéciale.

* * *

La loi fédérale du 14 décembre 1897 sur la création d'une compagnie d'aérostiers est devenue définitive par l'échéance du délai de referendum, qui expirait le 29 mars. L'exécution de cette loi, qui incombe à l'arme du génie, est préparée activement. Un instructeur du génie a été envoyé en France pour se familiariser avec l'aérostation militaire, et les études relatives à l'adoption du matériel sont fort avancées. La première question que fait surgir l'exécution de la loi du 14 décembre 1897 est celle du choix de la place d'armes à assigner aux exercices de la compagnie d'aérostiers.

Ce choix se meut en réalité dans d'étroites limites, attendu que les places d'armes trop rapprochées de la frontière ou des montagnes sont également exclues. Aussi pense-t-on généralement que Berne est la place la plus favorable et fixera les préférences du Conseil fédéral.

* * *

L'ordonnance du 24 avril 1885 sur la nomination des officiers et sous-officiers, déjà modifiée par l'arrêté du Conseil fédéral du 21 avril 1893, vient d'être modifiée à nouveau en ce qui concerne la cavalerie et l'artillerie. L'innovation principale consiste à n'admettre que des sous-officiers aux écoles d'aspirants. Il en résulte pour les officiers une prolongation de service qui est de 42 jours pour la cavalerie et de 37 pour l'artillerie.

Dans la cavalerie, la moitié à peu près des élèves admis aux écoles d'aspirants étaient des sous-officiers, cette condition étant exigée toutes les fois que l'aptitude de l'aspirant pouvait paraître douteuse. Ce triage, qui était assez délicat, sera donc supprimé.

Dans l'infanterie, la qualité de sous-officier est exigée depuis 1885 pour les aspirants.

* * *

Sur la proposition du chef d'arme de la cavalerie, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un arrêté obligeant les officiers de cavalerie à entretenir, durant leur service dans l'élite, un cheval de selle satisfaisant aux conditions déjà en vigueur pour la troupe. Par compensation, les officiers seraient mis au bénéfice des facilités accordées à la troupe pour l'acquisition de ses chevaux. Cette innovation entraînerait une dépense annuelle de 64 000 fr. bien justifiée par la nécessité pour notre milice d'avoir des officiers de cavalerie montés en permanence. Actuellement, tous les officiers ne s'imposent pas cette dépense, qui n'a d'ailleurs pas le caractère d'une obligation légale, et il en résulte qu'ils ne sont pas toujours montés au service comme il conviendrait qu'ils le soient.

On ne peut qu'approuver la mesure proposée aux Chambres, à la condition toutefois que l'officier reste libre de se procurer son cheval où bon lui semblera, faculté qui devrait être consacrée expressément.

* * *

Un journal a lancé la nouvelle que le Département militaire fédéral avait élaboré un nouveau projet de loi sur la création de sections de mitrailleuses. La nouvelle a été démentie avec raison comme prématurée. Malgré l'intérêt que le chef du Département militaire porte à cette question, il n'entend pas en précipiter la solution, laquelle est subordonnée en particulier aux résultats des expériences de tir qui ont lieu cette semaine à Thoune.

Le n° 11 du *Militär-Wochenblatt* de 1898 rend compte de la marche d'hiver exécutée en janvier et février 1897 par le groupe 2 de l'artillerie divisionnaire I. Il décrit la marche ainsi que les difficultés que les batteries eurent à surmonter au passage des Mosses. Ces détails sont connus de nos lecteurs, nous n'y reviendrons pas.

L'article se termine par les lignes suivantes: « Quoique les conditions dans lesquelles se sont exécutées ces marches ne se présenteront que rarement, peut-être même jamais, pour l'artillerie allemande, cet exercice n'est cependant pas sans intérêt pour nous. Il témoigne d'un esprit militaire vigoureux et agissant et de beaucoup d'endurance, qualités d'autant plus méritoires, nous devons le reconnaître, que la troupe était depuis peu au service. »

Effectif de contrôle de l'élite au 1^{er} janvier 1898.

Par unités de troupes.	Etat-major général et section des chemins de fer	Justice.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Troupes sanitaires.	Administration.	Vélocipédistes.	Poste et télégraphe.	Aumôniers.	Secrétaires d'état-major.	TOTAL.
Etat-major d'armée	10	1	—	2	2	—	1	8	—	10	—	15	49
Troupes des quartiers majors	—	—	—	259	16	—	—	—	226	—	—	—	501
I ^{er} corps d'armée	12	8	27,522	951	4169	1318	1222	376	—	17	24	19	35,638
II ^e »	12	8	26,915	1014	3967	1350	1162	382	—	17	19	19	34,865
III ^e »	12	8	27,680	972	4095	1372	1245	393	—	17	25	21	35,840
IV ^e »	12	12	23,309	1026	4105	1399	1212	381	—	17	16	21	31,510
Défense du Gothard	2	—	1,808	—	1723	2	63	4	—	—	—	2	3,604
Défense de St-Maurice	1	—	968	—	608	2	30	3	—	—	—	1	1,613
Troupes disponibles	5	11	107	21	2670	472	192	60	—	—	1	32	3,571
Total	66	48	108,309	4245	21355	5915	5127	1607	226	78	85	130	147,191

Effectif de contrôle de la landwehr au 1^{er} janvier 1898.

Par divisions.	Etat-major général et section des chemins de fer.	Justice.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Troupes sanitaires.	Administration.	Poste et télégraphie.	Aumôniers.	Secrétaires d'état - major.	TOTAL
1 ^{er} arrondissement de division .	—	—	6,355	446	1099	169	253	84	—	—	—	8,406
II ^e »	—	—	7,249	423	1255	286	313	95	—	—	—	9,621
III ^e »	—	—	5,965	368	968	295	305	96	—	—	—	7,997
IV ^e »	—	—	3,989	384	753	146	259	100	—	—	—	5,631
V ^e »	—	—	7,455	374	1202	315	338	110	—	—	—	9,794
VI ^e »	—	—	8,234	372	1157	157	370	109	—	—	—	10,399
VII ^e »	—	—	8,489	406	1083	160	332	117	—	—	—	10,587
VIII ^e »	—	—	5,497	349	881	119	223	92	—	—	—	7,161
Défense du Gothard.	—	—	3,218	—	719	691	161	10	—	—	—	4,799
Défense de St-Maurice	—	—	2,016	—	416	242	113	4	—	—	—	2,791
Troupes disponibles (y compris les états-majors et officiers du ser- vice territorial et des étapes). .	42	32	61	170	2565	1314	1037	110	7	3	39	5,380
Train des troupes sanitaires de l'élite.	—	—	—	—	714	—	3	—	—	—	—	717
Total	42	32	58,528	3292	12,812	3894	3707	927	7	3	39	83,283

Effectif de contrôle du landsturm au 1^{er} janvier 1898.

Arrondissements.	Fusiliers.				Carabiniers.				Artillerie de position.				TOTAL du landsturm armé.	TOTAL du landsturm non armé.	Total général.
	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	TOTAL	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	TOTAL	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	TOTAL			
I ^{er}	292	1039	6350	7681	35	118	739	892	29	75	357	461	9,034	22,943	31,977
II ^e	133	457	2807	3397	15	70	320	405	9	38	148	195	3,997	19,064	23,061
III ^e	252	1128	7068	8448	9	98	665	772	7	61	443	511	9,731	42,605	52,336
IV ^e	86	333	2578	2997	10	27	205	242	1	19	116	136	3,375	14,535	17,910
V ^e	201	708	5823	6732	12	30	209	251	12	71	342	425	7,408	30,603	38,011
VI ^e	226	757	4146	5129	—	—	10	10	17	66	377	460	5,599	39,170	44,769
VII ^e	195	924	6060	7179	24	75	646	745	14	62	399	475	8,399	30,672	39,071
VIII ^e	88	297	2262	2647	7	34	248	289	3	12	88	103	3,039	7,720	10,759
IX ^e	101	383	2306	2790	—	—	—	—	1	17	81	99	2,889	10,997	13,886
Total	1574	6026	39,400	47,000	112	452	3042	3605	93	421	2351	2865	53,471	218,309	271,780

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Augmentation future de l'artillerie de campagne. — Renforcement des troupes de télégraphe. — Création probable de nouveaux corps d'armée. — Le nouvel attaché militaire en Suisse. — Mutations et transferts. — Le canon de campagne allemand à tir rapide : quelques données numériques. — Le nouveau règlement d'exercice de l'artillerie à pied et les batteries de campagne à tir courbe.

Le Reichstag a définitivement adopté le projet d'augmentation de la flotte à une majorité à laquelle on ne s'attendait guère. Jusqu'au moment du vote, tout a été suspendu, afin de ne pas contrarier l'issue de la discussion ; on peut maintenant parler plus librement des besoins à venir de l'armée de terre.

Ces besoins ne seront remplis qu'à partir du 1^{er} avril 1899, quand finira le « quinquennat » de 1893. On sait déjà qu'on réorganisera alors *l'artillerie de campagne*, ce qui veut dire qu'on l'augmentera ; le ministre de la guerre en a parlé lui-même à la séance du Reichstag du 14 décembre 1897. En outre, on procédera à la réforme, ou plutôt à la formation de *troupes de télégraphe* ; depuis plusieurs années, on fait à l'école de télégraphie militaire des expériences pour lesquelles l'école dispose de la 5^{me} compagnie de pionniers de la garde ; on peut ainsi se rendre compte de l'effectif à créer. Il est question d'organiser ce corps à trois bataillons, dont l'un serait attribué à Berlin, un autre à une garnison de l'Est, le troisième résiderait dans une des places des bords du Rhin ; comme pour les troupes de chemins de fer, on évitera de les centraliser.

Du reste, le nouveau Reichstag qui sera élu cet été aura devant lui un « menu » plus riche qu'on ne le croit. Ces malheureux régiments à deux bataillons, à effectif réduit, exigent absolument qu'on les complète. La Russie vient de créer deux nouveaux corps d'armée à la frontière allemande, elle est en train d'en préparer une demi-douzaine d'autres ; la France a formé un vingtième corps, qui en vaut deux : nous sommes donc amenés à suivre leur exemple et à grouper en divisions et en corps d'armées nos brigades de 1897. D'ailleurs, la Bavière et la Saxe ont des troupes en suffisance pour fournir, la première : trois, la seconde : deux corps d'armée, sans parler du 11^e corps qui a déjà trois divisions.

Le *mouvement de personnel du 22 mars*, jour anniversaire de Guillaume I^{er}, aura, je crois, quelque intérêt pour vous. On y trouve entre autres la nomination d'un nouvel attaché militaire à la légation de Berne, le capitaine à la suite de l'état-major général *Baron de Beaulieu-Marconnay*. Il a passé lieutenant en second en 1884, capitaine en 1896. Il a appartenu au régi-

ment d'infanterie Grand-Duc de Saxe, n° 94, et faisait depuis deux ans partie du Neben-Etat de l'Etat-major général, section de topographie.

Parmi les généraux, on ne voit figurer qu'une seule retraite, celle du lieutenant-général Paulus, président du Comité des ingénieurs. Il a longtemps travaillé à la fortification de Metz et, comme major, était directeur du Génie de cette importante place de guerre. Il a fonctionné pendant quatre ans comme chef de la section des forteresses au ministère de la guerre. On lui doit presque toutes les nouvelles fortifications établies à Metz depuis 1871. Son successeur, le colonel *Mayer*, un officier du génie des plus distingués, a été professeur à l'école de guerre de Metz, puis à l'académie de guerre de Berlin; depuis 1894, il a rempli les fonctions d'inspecteur des télégraphes militaires, et c'est à lui qu'on doit le projet de réorganisation dont je viens de parler.

Le directeur de l'Ecole mixte de l'artillerie et du génie, le Major-Général *Brennecke*, a été mis en non activité de service (zu den Offizieren von der Armee versetzt), ce qui est ordinairement le prélude de la retraite. C'est grand dommage. On avait en lui un de ces officiers comme il en faudrait beaucoup! Deux fois il s'est trouvé votre proche voisin, à Ulm, où il commandait le 13^e bataillon d'artillerie à pied; plus tard, à Strasbourg, dans la même arme, comme chef du 10^e régiment. Il s'est distingué dans deux campagnes: en 1866, au combat de Nachod, et en 1870-71, dans les batailles de Noisseville et de St-Quentin. Sa succession est dévolue au lieutenant-colonel du génie *Mudra*, commandant du 7^e bataillon de pionniers à Deutz.

Une mesure nouvelle est celle qu'a inaugurée le général-inspecteur Vogel von Falckenstein, de l'infanterie; il a transféré dans l'infanterie dix lieutenants en premier du corps des pionniers, et réciproquement. Cette sorte de « fusion » des deux armes sera toute à l'avantage de chacune d'elles.

On remarque aussi, non sans satisfaction de la part des artilleurs, me dit-on, que treize officiers de l'artillerie de campagne ont été appelés à faire leur stage à l'état-major général et que pour treize autres on a prolongé la durée de leur service dans ce corps. Enfin, fait mémorable et des plus rares, un capitaine du train a été transféré, avec le grade de major, au ministère de la guerre!

— « Vous vous êtes levé de bonne heure » aurait dit notre feu député Windthorst, « la petite Excellence », à l'occasion de votre article de mars sur le nouveau canon de campagne allemand. Vous avez devancé toutes les autres revues militaires, sauf la *Militärzeitung* de Berlin, qui a donné sur ce sujet trois articles, dont le dernier a paru après vous, le 19 mars. La *France militaire* a trouvé ces articles « d'une discrétion regrettable quant à la puissance et aux propriétés du nouveau canon. » Un journal pur

conservateur de Berlin, que la *France militaire* dit « bien renseigné » en contient davantage. On peut déduire des renseignements de ces journaux que le poids total de la voiture-pièce (sans servants) est un peu supérieur à 1700 kilos, soit par cheval 285 kilos (la pièce est attelée de six chevaux); la voiture-pièce de l'artillerie à cheval a une cinquantaine de kilos de moins. La pièce en batterie pèse un peu plus de 900 kilos. L'avant-train contient le même nombre de coups que la pièce, c/73 de 7 cm. 85, soit 36 coups. Elle a la même vitesse initiale: 465 m. Le sirapnel, à chambre arrière, pèse 6 k. 850 et contient environ 300 balles de 10 gr.

La nouvelle *Kriegstechnische Zeitschrift* contient (livraisons 1 à 3 de 1898) trois articles intitulés: *La pièce de campagne moderne*, où l'on trouve sur le matériel c/96, une foule de renseignements pourvu qu'on sache lire entre les lignes. La portée maxima est de 8000 m.; à 5000 m., on a encore un tir efficace contre une batterie ennemie; à 3000 et 2500 m., l'effet est écrasant. La pièce est capable de tirer dix coups par minute, même plus, toutefois le règlement s'oppose à un emploi immodéré du feu rapide; preuve en est qu'on n'a pas même augmenté le nombre des caissons de la batterie. Les obus brisants sont contenus dans les huitième et neuvième caissons qui ne font pas partie de la batterie de combat; il ne paraît donc pas qu'on doive en faire souvent usage.

Pendant plusieurs années, le *Militär Wochenblatt* a discuté dans ses colonnes la question de savoir si la nouvelle artillerie aurait des batteries à quatre ou à six pièces; aujourd'hui, on n'en parle plus; on s'en tient à la batterie à six, comme avec l'ancien matériel. On s'attend, par contre, à l'introduction d'obusiers de campagne, à raison de trois batteries par brigade.

— L'artillerie à pied vient aussi d'être dotée d'un nouveau *règlement d'exercice*, II^e partie, traitant de l'Ecole de la pièce. Ce règlement se rapporte à trois bouches à feu: l'obusier de 15 cm., le mortier de 21 cm. et le canon lourd de 9 cm. Les autres calibres se conforment aux prescriptions relatives à ce dernier.

L'obusier permet le tir avec ou sans plateforme. Dans le tir avec plateforme, on fait fonctionner le frein hydraulique; sans plateforme, on emploie le frein de route, dont la construction est identique au frein du nouveau canon de campagne. La pièce, du poids de 2650 kilos, est attelée de six chevaux de gros trait. Elle tire un obus brisant, pesant environ 40 kilos, armé d'une fusée à double effet, et un obus allongé, contenant une charge d'éclatement un peu supérieure, pourvu d'une fusée à percussion. L'obus allongé sert contre les buts inanimés de grande résistance. Le nombre des servants est de cinq pour l'obusier et pour le canon lourd de 9 cm., et de six pour le mortier de 21 cm.

Les *Jahrbücher für die deutsche Armee u. Marine*, de mars 1898, con-

tiennent sous le titre de *Feldwurfbatterien* un article destiné à répondre à une étude publiée dans les livraisons d'octobre à décembre 1897 de la même Revue par un major de l'artillerie de campagne. L'auteur des «*Feldwurfbatterien*» plaide en faveur de batteries de 15 cm., servies par du personnel de l'artillerie à pied; il les considère comme bien assez mobiles et condamne les obusiers de 12 cm. dont l'effet, selon lui, serait insuffisant. La discussion me paraît intéressante pour vous aussi, en Suisse, qui avez un mortier de 12 cm. dans l'artillerie de position.

— Le 1^{er} avril a amené des mutations considérables dans le corps des officiers généraux et d'importants changements dans l'organisation de l'armée. Le vieux comte Blumenthal, chef d'état-major du prince royal Frédéric en 1866 et en 1870-71, jusqu'ici inspecteur général de la 3^e inspection d'armée, a été mis en disponibilité. Il a été remplacé par le colonel-général de Waldersee commandant le 9^e corps d'armée à Altona (Hambourg). Le nom de Waldersee appartient aussi à l'histoire des guerres; pas n'est besoin de revenir sur les mérites de cet officier général.

Le siège de son inspection a été transféré de Berlin à Hanovre, où il aura sa résidence dans l'ancien château des Guelfes, dépossédés en 1866.

Pendant les manœuvres impériales de 1896 dans la Lusace (Lausitz), Waldersee, comme chef de l'armée de l'Est, a remporté un brillant succès. Il s'est montré de beaucoup supérieur à son adversaire, chef de l'armée de l'Ouest, prince Georges de Saxe, auquel il infligea de sérieux échecs.

Le lieutenant-général de Massow a été appelé au commandement du 9^e corps d'armée. Massow, qui a 59 ans, appartient à la cavalerie. Comme jeune lieutenant, il a servi deux ans dans l'armée des Confédérés contre les Etats fédérés de l'Amérique du Nord. Il a fait partie de l'état-major des «*freerangers*» commandés par le colonel Mosby, un des plus hardis partisans du Sud.

Massow commandait jusqu'ici la 30^e division, à Strassbourg. Cette division passe au lieutenant-général Stœtger, qui a fait sa carrière dans l'état-major général. Stœtger appartient à l'infanterie, aussi bien que le lieutenant-général baron Schilling de Canstadt qui prend la 25^e division badoise à Darmstadt. Schilling est Badois.

Les autres changements dans le personnel sont une conséquence du budget militaire dont vous a parlé ma chronique de janvier. Je crains de franchir les limites habituelles de ma causerie en vous entretenant aujourd'hui de toutes ces personnalités bien intéressantes. Vous me permettrez d'y revenir.

— Passons-en à la littérature. J'ai quelques œuvres remarquables à vous signaler.

L'infatigable Fritz Hönig a publié la 2^e édition de ses «*combats décisifs*

de la campagne du Mein, sur les bords de la Fränkische Saale, combats de Kissingen, Friedrichshall, Hammelbourg. » L'auteur a eu à sa disposition les communications des officiers encore en vie qui ont appartenu au quartier général bavarois en 1866. Le ministre de la guerre, baron de Asch, à Asch, se trouve lui-même dans ce nombre. Quant à l'état-major général prussien, Hönig n'a plus de relations avec lui. Je vous parlerai de cela une autrefois, ainsi que du débat qui s'est élevé entre Hönig et le lieutenant-colonel d'Alvensleben au sujet des changements dans le commandement en chef pendant la bataille de Spicheren. Il en est question dans le volume de Gebhard : « La vie du général de Göben. »

Le général de cavalerie, comte Wartensleben-Carow a publié des lettres (Feldzugsbriefe) écrites à sa femme pendant la campagne de 1870-1871. Wartensleben fut d'abord commissaire des guerres de la première armée du général Steinmetz, le lion de Nachod. Après la chute de Steinmetz, Wartensleben fit fonction de chef d'état-major sous les ordres directs du prince Frédéric-Charles, commandant en chef des troupes d'investissement de Metz. Après la prise de cette place, Wartensleben fut mis sous les ordres de Manteuffel, dans le nord de la France, et plus tard, il accompagna ce général comme chef d'état-major effectif à l'armée du Sud. C'est cette armée qui fit la campagne du Jura et contraignit son adversaire à se réfugier en Suisse. On peut se rendre compte, par ces lettres, à quel point le service de chef d'état-major est exténuant. Elles permettent en outre de s'orienter sur les qualités de personnages historiques comme le prince Charles, Steinmetz et Manteuffel.

L'histoire spéciale des corps de troupes s'est enrichie ces derniers mois de quelques publications intéressantes, savoir l'histoire de deux régiments d'infanterie badois, le 111^e à Rastadt et le 112^e à Mulhouse, du 6^e régiment des cuirassiers Empereur Nicolas I^{er} à Brandenburg, et des trois régiments d'artillerie de campagne 16, 17 et 19, lesquels ont fêté au mois d'octobre 1897 le 25^e anniversaire de leur création.

Enfin, vous apprendrez je suppose avec plaisir que dans quelques mois paraîtra la 2^e édition des *Waffenlehre* qu'a publié en 1896 le célèbre auteur technique général R. Wille.



CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Réorganisation des inspections générales. — Les « tableaux d'avancement ». — Trop de recrues ; envois en permission. — Ce que coûtent nos sous-officiers. — Cours et conférences du soir aux soldats. — Jeanne d'Arc par le général Dragomiroff. — L'esprit militaire se concilie-t-il avec l'esprit démocratique ? — Le nouveau canon allemand. — Le fusil de petit calibre ne tue pas. — Le service de deux ans.

La grande nouveauté de ce mois-ci a été la réorganisation des inspections générales. Comme je le disais dans une de mes dernières chroniques, on en revient peu à peu à certaines des idées émises par le général Boulanger et qu'il avait mises en pratique. Dans tout ce qu'il a fait, sans grand discernement, il y a eu beaucoup de bon, mêlé à du mauvais. A sa chute, un grand souffle de réaction a tout fait disparaître ; mais ce qui était viable reparait. L'institution d'inspecteurs généraux, plus ou moins permanents, ayant indistinctement droit de contrôle, c'est-à-dire autorité, sur toutes les troupes, quelle que soit leur arme, stationnées dans le ressort de leur arrondissement, c'est un acheminement vers la création des généraux d'armée, grade réclamé par une foule de bons esprits et que des considérations politiques plutôt que militaires ont fait sinon repousser, du moins ajourner. Au moment de la mobilisation, l'inspecteur connaîtra le personnel placé sous ses ordres ; sachant qu'il est destiné à le commander à la guerre, il l'y aura préparé de son mieux, s'étant moins occupé de la pompe des revues, ayant sacrifié la parade au solide. D'autre part, enfin, comme il disposera d'inspecteurs techniques (cavaliers, artilleurs, médecins, vétérinaires, etc.), qui lui seront adjoints et agiront conformément à ses instructions, il possèdera en eux des auxiliaires pliés à sa manière de faire et qui sauront comment il veut que l'on comprenne le service. Il trouvera donc son quartier-général constitué et déjà entraîné lorsqu'on se mettra en campagne et qu'il sera investi du commandement d'une armée. Ce sont là des avantages inappréciables, et on ne saurait trop approuver l'acte d'initiative hardie que vient d'accomplir le général Billot, et qu'il avait préparé en séparant les établissements techniques des corps combattants.

Cependant, les institutions ne valent que par la façon dont on les applique. Le principe de la réforme est excellent, et je l'approuve sans réserve. Reste maintenant à savoir ce qui en restera dans la pratique et, en particulier, ce que seront les règlements chargés de régler les détails de sa mise en œuvre. Le nœud de la question, et on était assez curieux de savoir comment il serait dénoué..... ou tranché, c'est le système adopté

pour l'administration de l'avancement, puisque tant est que c'est là le point délicat et critique de la situation actuelle de notre armée.

Eh bien, le Président de la République a signé, le 22 mars, un décret réglant le mode d'établissement des « tableaux d'avancement ». D'après l'exposé des motifs présenté par le Ministre la seule considération invoquée en faveur de cette réglementation nouvelle, c'est qu'« elle permet de faire examiner et classer les propositions par les diverses autorités militaires se succédant dans l'ordre hiérarchique, de manière à éviter les commissions trop nombreuses et à diminuer en même temps, dans une proportion sensible, le travail de chacune d'elles. »

Il ne s'agit, en définitive, pas d'une réforme bien capitale, car l'examen des propositions par les autorités militaires qui se succèdent dans l'ordre hiérarchique, ce n'est pas une nouveauté, sauf pour le personnel des armes spéciales et les services spéciaux. Mais ce personnel continue à ne dépendre que de ses Comités techniques, le commandant ne peut exercer sur lui qu'un droit d'élimination. Cependant, il ne faut pas se hâter de prononcer un jugement définitif. Je disais tout à l'heure que les institutions valent surtout par la façon dont on les applique : il faut donc attendre que nous ayons eu le temps de voir ce que celle-ci donnera dans la pratique.

— Je vous ai dit que, cette année, on avait eu à incorporer une douzaine de mille hommes de plus que les années précédentes, et que le Ministre avait promis de compenser cet excédent par de nombreuses permissions. Certains régiments ont reçu l'ordre d'en donner jusqu'à 20, 25 ou 30 000 journées, ce qui revient à avoir du 1^{er} janvier au 31 décembre, de 50 à 75 hommes constamment absents, sans préjudice de ceux qui manquent normalement : pour cause de santé, par exemple. Inutile de dire que cette mesure provoque de nombreuses protestations : l'instruction en souffre, et le service, et la discipline. Il y a quelque chose d'illogique à faire venir à la caserne des gens qu'on en renvoie le plus tôt possible et le plus longtemps possible. Notez que, s'il y a des corps privilégiés, où tout le monde est disposé à aller fréquemment passer une semaine chez soi, il est bien des régions peu favorisées où on n'y tient pas : les communications sont difficiles et coûteuses, et la famille n'a pas de quoi nourrir une bouche de plus. Un garçon de 22 ou 23 ans, qui vient pour trois ou quatre jours tous les mois, consomme beaucoup et travaille peu. Les faveurs vont donc à ceux qui ont la chance d'avoir des parents riches et d'être casernés à proximité d'eux : ils ont donc tous les bonheurs à la fois, ce qui ne laisse pas de paraître inique. Que n'adopte-t-on une mesure générale et radicale, celle de libérer la classe une ou deux semaines plus tôt qu'on ne le fait, par exemple ? Outre qu'elles blessent les instincts égalitaires et le sentiment de la justice, comme je viens de l'ex-

pliquer, il est à remarquer que les permissions fréquentes, et de quelque durée, sont surtout accordées, au moins dans la plupart des corps, aux simples soldats à l'exclusion des gradés, des services desquels on ne veut pas se priver. Ce n'est guère encourageant pour ceux-ci, ni de nature à faciliter le recrutement des sous-officiers, qu'on a grand'peine à retenir. Je trouve dans le rapport sur le budget de la guerre, une preuve bien remarquable des sacrifices pécuniaires considérables que la nation s'est imposée, à peu près en pure perte, pour encourager les vocations militaires et retenir les gradés. Elle a institué des écoles d'enfants de troupe, où elle accueille et élève les fils d'anciens soldats, de sous-officiers, de gendarmes, voire d'officiers. En le faisant, elle espérait mettre la main sur des jeunes gens qui ont dans le sang l'esprit militaire, que l'éducation de la famille a préparés au métier des armes, qui en ont le goût, l'habitude, la tradition. Réunis dans ces collèges militaires, sous la direction d'officiers, instruits des divers détails du service, ne devaient-ils pas, en arrivant au régiment, réussir brillamment, conquérir sans effort leurs galons, s'y attacher et tenir à les conserver ? Ne devaient-ils pas se plaire à la caserne et demander à se rengager ? Eh bien, une faible partie d'entre eux seulement réussit ; trop peu restent sous les drapeaux au delà du terme obligatoire, et on a dépensé, pour les écoles militaires préparatoires (c'est le nom officiel de ces établissements, créés en 1834), une somme de 17 millions (exactement 17 292 660 francs) qui a produit en tout et pour tout 1700 sous-officiers rengagés (exactement 1728), soit une dépense de *dix mille francs* pour avoir un sous-officier....

L'honorable rapporteur de la Commission du budget fait d'ailleurs remarquer que : « si l'on prend la proportion du rendement au 31 décembre 1896 avec le nombre total des sous-officiers rengagés ou commissionnés actuellement existant (20 000 environ), on trouve 8,5 pour 100 de rengagés ou de commissionnés provenant des écoles préparatoires. A supposer que leur esprit militaire, leur instruction, leur discipline soient un exemple pour les autres, cette proportion permet-elle d'en attendre un effet véritablement utile ? »

— De grands efforts sont faits pour développer l'éducation morale du soldat et son instruction générale, en même temps que son instruction professionnelle. On institue de véritables cours d'adultes, des conférences du soir absolument facultatives, et qui, dirigées librement par les officiers de bonne volonté qui en ont pris l'initiative, donnent des résultats assez curieux. Pour notre part, nous ne comprenons guère cet empiètement de l'école sur la caserne, et nous estimons que mieux vaudrait abréger la durée du service et rendre plus tôt qu'on ne le fait la jeunesse française à la famille, à l'atelier, à la culture, si tant est que, pendant son séjour sous les drapeaux, elle ait de si grands loisirs qu'elle puisse les consacrer à des

études étrangères au métier des armes, à ce métier qu'elle est venue apprendre et pour lequel elle a quitté précisément la famille, l'atelier, la culture. Ces questions, à la vérité, n'ont guère d'intérêt pour les lecteurs suisses qui ne connaissent pas la permanence de l'armée. C'est donc pour mémoire que je fais mention de ces tentatives qui ne semblent pas avoir d'application chez vous. Et, en vous signalant les *Tableaux muraux d'instruction militaire* que publie la maison Arnaud Colin, je me demande dans quelle mesure vous pourriez en tirer parti pour l'enseignement par les yeux de vos cadres et de vos hommes. Peut-être pourtant quelque officier suisse saura-t-il en faire usage : j'appelle particulièrement l'attention sur les tableaux qui représentent les honneurs militaires dus par l'armée (postes et factionnaires) aux différents grades, et ceux qui résument d'une façon très abrégée les dispositions principales de la justice militaire, ainsi que les dangers de l'alcoolisme. Les dessins sont très parlants et, d'autre part, assez artistiques pour qu'on les affiche dans sa chambre, où ils peuvent servir d'ornement, en même temps qu'ils frappent la vue et inculquent la notion de certains devoirs essentiels. Les tableaux relatifs aux uniformes des armées étrangères sont en préparation.

— Le bon papa Dragomiroff, dont le public français s'est engoué sans trop le comprendre et, selon toute apparence, parce qu'il ne l'a pas compris, vient de publier sur Jeanne d'Arc, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article qui est loin, ce me semble, de valoir ses écrits habituels. C'est surtout dans la polémique que je trouve intéressant l'éminent général. Il a de la verve, du trait. Ses considérations historiques, au contraire, me semblent lourdes et pâteuses. Elles n'ont pas, au surplus, l'attrait de la nouveauté, le sujet ayant été traité par le capitaine Marin qui, dans une étude très piquante et originale, s'est efforcé de démontrer que la vierge de Donremy avait eu, sinon le « flair de l'artilleur », qui n'était pas encore inventé dans ce temps-là, du moins un sens très juste des nécessités de la tactique, à telles enseignes qu'un véritable homme de guerre n'eût pas fait mieux qu'elle.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* encore, je signalerai ce que le directeur de cet important recueil, M. Brunetière, de l'Académie, dit relativement à la conciliation de l'esprit militaire et de l'esprit démocratique. Il n'est assurément pas impossible de faire vivre ces deux esprits-là en bonne intelligence. Le malheur, c'est qu'on ne s'y efforce pas assez ; loin de là. Nos officiers pensent que, dans les nations à traditions féodales, l'existence d'une aristocratie donne une grande force au commandement qui sait l'utiliser. La valeur de l'armée allemande tient à ce qu'il y existe une véritable « noblesse d'épée ». Cet exemple, joint au prestige de Napoléon I^{er}, dont on ne peut oublier que, issu du peuple, il a travaillé à recréer une aristocratie et une hiérarchie nobiliaire au bénéfice de ses maréchaux,

qu'il a rappelé les émigrés pour se faire une Cour, où l'étiquette était sévère, ces deux causes réunies, dis-je, conspirent à mettre les officiers en opposition avec les idées égalitaires qui règnent dans la nation. Je ne fais qu'indiquer cet antagonisme : ce n'est pas ici le lieu d'insister.

— La description que vous avez donnée du nouveau canon allemand a produit chez nous un certain sentiment de stupeur. Quoi ! ce n'est que ça, ce fameux engin dont on parlait mystérieusement et dont l'introduction dans les armées devait révolutionner toutes les règles de la tactique, qui devait représenter le *summum* du progrès, résumant en soi tous les perfectionnements de la mécanique, utilisant les plus récentes acquisitions de la science ! Nos artilleurs prétendent qu'ils n'auraient jamais osé demander la réfection totale de leur matériel pour n'obtenir qu'une aussi faible accélération, et certains d'entre eux se sont inscrits en faux contre votre conclusion. L'Allemagne, dites-vous, ne tient pas à pousser à la vitesse du tir¹. Ils estiment, eux, que ce n'est pas de propos délibéré qu'elle y a renoncé. Ils croient qu'elle voulait l'obtenir, mais qu'elle ne l'a pu.

Reste à savoir s'ils sont dans le vrai. J'ai grand'peur, pour ma part, que sacrifiant tout à la rapidité, ils ne soient amenés, d'une part, à construire un matériel qui manquera de simplicité, de solidité, de rusticité, et entraînés, d'autre part, à de formidables consommations de munitions.

En attendant, on annonce que le ministre de la guerre, préoccupé à juste titre de la multiplicité des « théories » et autres documents dont l'artillerie française fait un véritable abus, a mis en chantier un règlement unique qui ne doit pas avoir plus de 400 pages, et qui condenserait ce qui occupe actuellement un volume triple. C'est une excellente mesure, dont se réjouissent les amis du progrès. Il y en a.

— Le Parlement français, qui se mêle parfois de ce qui ne le regarde pas, s'est ému de l'emploi fait par les Anglais de balles *Dum-Dum* contre les Indiens. On a demandé au gouvernement d'intervenir en faveur du projectile humanitaire, de celui qui ne tue pas... ou qui tue sans faire mal.

A ce propos, je trouve dans le *Temps*, un récit dont l'intérêt tient à ce qu'il émane d'un profane, et non d'un professionnel, duquel on pourrait être tenté de suspecter l'impartialité. Voici donc ce que raconte M. Buffet, peintre de grand talent, qui avait été chercher en Ethiopie des sujets de tableaux.

« C'est en grande partie au fusil de petit calibre, dont les Italiens étaient armés, que les Abyssins ont dû leurs victoires. Je tiens du ras Makonnen et

¹ Nous avons dit (page 156) que la vitesse du tir était *réglée* à trente coups par minute dans la batterie, ce qui ne signifie pas qu'à l'occasion elle ne puisse être augmentée. Pour le moment, nous ne connaissons pas la vitesse maxima dont la nouvelle pièce est susceptible. (*Réd.*)

de plusieurs des familiers de Ménélik que, traversés de part en part, leurs hommes ne perdaient en rien de leur entrain. Si la balle — et neuf fois sur dix c'était le cas — ne les avait pas tués raides, ils ne s'apercevaient même pas de la blessure et se battaient avec la même furie que les autres. Quant aux blessures, du moment qu'elles n'avaient pas attaqué d'organe essentiel, elles guérissaient dans un très court intervalle. Aussi les Abyssins ne cachent-ils pas leur mépris pour nos armes nouvelles.

» J'ai été longtemps incrédule : j'ai dû m'avouer convaincu quand j'ai vu répéter, sous les yeux de Ménélik, l'expérience suivante : dans les jardins du palais, un tireur prend pour cible un mouton ; le coup part, le mouton ne bouge pas ; sans donner le plus léger signe d'inquiétude, il continue tranquillement de brouter ; on court à lui, on l'examine : un léger filet de sang marquait sur sa toison l'entrée et la sortie de la balle ; l'animal n'avait rien senti. »

Il est certain qu'on est bien revenu de l'engouement qu'on avait, il y a une dizaine d'années, pour le calibre de 6^{mm} 5 ou de 7^{mm}. Chez nous, on commence à regretter les anciennes balles de 11, sans songer que, si on avait conservé un aussi fort diamètre, il ne fallait guère compter réaliser un bon fusil à répétition. On ne peut isoler les éléments du problème. Il faut se dire que, si on n'obtient pas tout l'effet meurtrier sur lequel on avait compté, on a du moins la rasance et la trajectoire, la portée, la justesse, la pénétration, et — grâce à la poudre sans fumée — l'invisibilité du tir. C'est déjà bien quelque chose. On ne saurait tout avoir.

— L'idée de la réduction à deux ans de la durée du service militaire ne pouvait manquer de venir à l'esprit des gens qui n'aiment pas l'armée et qui trouvent lourd le poids de l'uniforme. Mais d'autres sont venus se joindre aux ennemis du sabre : les politiciens ont compris qu'ils se rendraient populaires en réclamant l'allègement de la dure charge imposée au pays. De libres esprits, d'autre part, ne craignaient pas non plus de penser et de dire qu'avec moins de temps, mais à la condition de mieux l'employer, on obtiendrait un rendement bien supérieur à celui qu'on a actuellement. Par contre les militaires protestaient énergiquement contre ces tendances. Pas un ne se serait permis de s'en faire ouvertement le défenseur. Cependant, l'idée a fait son chemin : tout en la combattant, les journaux militaires en parlent. Jadis ils observaient à son égard un silence dédaigneux : aujourd'hui, ils lui font l'honneur de la discuter. Des officiers se hasardent à démontrer que le terme de deux ans ne présente pas d'inconvénients et se rallient au manifeste, signé par 160 députés (soit le quart à peu près, de la Chambre) et tendant à l'adoption de ce chiffre. Le colonel Patry a consacré, dans la *Revue politique et littéraire*, deux intéressants articles à l'examen de cette question, et à la défense de cette thèse.

Le colonel Patry, à la vérité, n'est plus en activité de service, mais c'est

un écrivain de valeur, qui a récemment publié un livre curieux et original *La guerre telle qu'elle est*, dénotant un esprit très libre, dégagé de préjugés et ennemi de toute hypocrisie. Il raconte très sincèrement ce qu'il a vu pendant la campagne de 1870 et ce qu'il y a éprouvé, sans taire les défailances auxquelles, pas plus que d'autres, il n'a échappé. Cette franchise donne une grande autorité à sa parole

Il n'est pas douteux que le temps soit proche où on comprendra ce qu'il y a de défectueux dans le système actuel et où on se rendra exactement compte des réformes à introduire dans notre service de trois années. En attendant, qu'y a-t-il à dire contre le service de deux ans ? Ceci d'abord qu'il est demandé par les ennemis de l'ordre et de l'armée, dans un sentiment d'hostilité évident contre les institutions militaires du pays, quelles qu'elles soient. Ceci ensuite que son adoption entraînerait des modifications profondes dans le recrutement des sous-officiers et dans la constitution des cadres de l'armée. Enfin, on a le tort de représenter parfois la réduction dans la durée du service comme favorable aux intérêts du budget, et il semble qu'on veuille en faire une sorte d'expédient pour réaliser des économies. Une telle conception ne plaît pas aux officiers. Ils comprennent bien que, si on reste moins de temps sous les drapeaux, ce ne peut être pour y recevoir une instruction moins bonne. Il faut donc augmenter considérablement les moyens matériels d'enseignement qui font si cruellement défaut : créer des camps, des champs de tir, des polygones, des stands ; bâtir des manèges, des hangars aux manœuvres ; doter les corps d'un effectif de chevaux qui permette aux cavaliers de s'exercer davantage ; allouer plus de munitions aux troupes pour les écoles à feu et les tirs à la cible ; dépenser plus largement qu'on ne le fait pour les dégâts et frais de toutes sortes occasionnés par les déplacements, les étapes, les manœuvres. Il faut donc compter sur de grosses notes à payer, au moins au début, et finalement, si on veut que la chose se fasse sans danger, les charges financières devront rester pendant les premières années égales à ce qu'elles sont, alors qu'on aura réduit de plus d'un tiers le nombre des hommes entretenus sous les drapeaux.

CHRONIQUE ITALIENNE*(De notre correspondant particulier.)*

Le concours de Nettuno pour un nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Essais de transformation du matériel actuel de guerre. — Etude d'un canon de montagne et d'un obusier de campagne.

Après deux mois d'expériences ininterrompues, la Commission des généraux, chargée par le Ministère de la guerre italien des essais comparatifs entre les différents matériels de campagne à tir rapide, a terminé ses travaux le 27 février.

Les types présentés à la Commission étaient les suivants: Ateliers de Turin, Ateliers de Naples, Krupp, Armstrong, Maxim-Nordenfelt, Helvetica.

Les modèles Krupp et Armstrong ont beaucoup plu; cependant, la bouche à feu qui paraît avoir rencontré le plus l'approbation de la Commission est le canon de 78mm. de Turin et l'affût qui semble avoir satisfait le mieux aux conditions du programme est l'affût du canon de 79mm., proposé par le lieutenant-colonel Ducros.

Cet affût est remarquable par son système de frein de tir, qui est une alliance très heureuse et ingénieuse du principe de l'essieu modèle Engelhardt et de la bêche d'essieu du capitaine De Place. C'est la première fois que les deux principes sont réunis dans un même affût, bien que, dans les détails de construction, ils soient très différents de chacun des deux systèmes que je viens de citer. Comme vous l'avez annoncé dans votre numéro de mars, aucun des six modèles de matériel présentés n'a été accepté définitivement; la question de l'adoption d'un nouveau matériel de campagne a été renvoyée à d'autres études et à de nouvelles expériences.

— En attendant, on a réuni à Nettuno, une deuxième commission, présidée, comme la première, par le lieutenant-général Adami, Inspecteur général de l'artillerie italienne, commission qui a dû expérimenter plusieurs modèles de transformation du matériel de 9 cm., actuellement en service, en un type permettant un tir plus rapide. La transformation consiste en une modification aux obturateurs de 9 cm. et en celle de l'affût; on a fait de nombreuses expériences avec trois batteries constituées dans ce but.

Pour la transformation de l'affût, on a essayé plusieurs types de deux systèmes: à bêche et à sabots de roues. Ce dernier système a été largement employé, mais il paraît produire trop de fatigue et d'avaries au matériel.

Les expériences relatives à la transformation de l'affût du 9 cm. ont été conduites avec soin et prudence, et beaucoup d'officiers appartenant à l'artillerie de campagne, plus de quatre-vingts, me dit-on, y ont assisté.

Le général San Marzano, ministre de la guerre, les généraux Adami, Rogier, Guerini, Toretta, et nombre d'officiers supérieurs ont été présents à des milliers de tirs; rien n'a été épargné pour se rendre compte de la valeur des systèmes présentés et de la résistance du matériel.

Les essais ont été terminés le 19 mars. Les résultats comparatifs, se rapportant aussi bien au matériel nouveau qu'à la transformation du matériel actuel, seront réunis en un volume que publiera le Ministère; un grand nombre de photographies ont été prises à cet effet.

Il paraît que la commission des généraux est très hésitante; elle n'a rencontré dans aucun type des conditions qui puissent motiver une modification utile du matériel, car une modification conduirait à une dépense exagérée ou bien elle ne serait pas assez efficace.

Quoiqu'il en soit et même si, comme il est probable, on n'aboutit, pour le moment, à aucune transformation fondamentale, on se contentera peut-être d'une modification partielle, telle que l'introduction d'une simple bêche d'affût. Les études pour la construction d'un matériel nouveau satisfaisant aux exigences les plus modernes, n'en seront pas abandonnées et bientôt on connaîtra les décisions du gouvernement.

Une semblable hésitation est du reste, fort naturelle, attendu que, la situation financière de l'Italie ne lui permet pas de s'aventurer dans une entreprise aussi importante qu'une réfection de tout son matériel de campagne sans s'être d'abord acquis toutes les chances de succès.

— On est en train d'étudier aussi un nouveau matériel de montagne et les Ateliers de Turin ont déjà construit quelques exemplaires de ce nouveau modèle. Le canon aura le calibre de 65mm.

Enfin, on étudie un obusier de campagne de 12 cm., dont le poids ne devrait pas dépasser 450 kilos, avec angle vertical de tir de 0° à 45°. Poids de l'affût 700 kilos, poids total de la voiture 2100 kilos.

Par décret du 11 mars écoulé, donc après deux ans de préliminaires, le roi vient d'accorder les récompenses de valeur militaire pour la bataille d'Adoua. Elles montent au chiffre de 1157, dont bon nombre d'entre elles n'atteindront plus leur destinataire et n'iront qu'aux héritiers.

Les 1157 récompenses se répartissent en cinq classes: Croix de Savoie 3; médailles d'or 10; d'argent 401; de bronze 520; citations honorables 223.

A l'égard des corps, elles se répartissent comme suit:

	Croix.	Médaille d'or.	Médaille d'argent.	Médaille de bronze.	Citation.
Quartier général	—	—	2	10	2
Brigade Albertone	—	3	104	145	9
» da Bormida	1	2	129	182	136
» Arimondi	1	3	91	78	28
» Ellena	1	2	71	105	41
Divers	—	—	4	—	2

Les trois croix de Savoie vont aux colonels Brusati, Ragni et Nava, chefs des 2^e, 3^e et 5^e régiments d'infanterie. Les médailles d'or sont décernées aux généraux da Bormida et Arimondi, aux colonels Romero et Airaghi, chefs des 4^e et 6^e régiments d'infanterie; au lieutenant-colonel Galliano, l'héroïque défenseur de Makalé, qui a aussi un monument funéraire à Rome; au major Baudoin; aux capitaines Cella, Bianchini, Masotto; au lieutenant Albino Joseph.

Le général Ellena, dont il a été tant parlé, ne figure pas au décret.

Le tableau des récompenses, dit l'*Esercito*, est le résultat des rapports des corps, de l'enquête du général Sanguinetti après le retour des captifs, de la Commission présidée par le général Di San Marzano, actuellement ministre de la guerre, et de la Commission présidée par le général Heusch. Il offre donc toutes les garanties désirables. L.

CHRONIQUE RUSSE

(De notre correspondant particulier.)

Nomination du chef d'Etat-Major de l'armée : général Sacharoff. — La politique russe dans l'Extrême-Orient n'est pas agressive. — Effectifs des troupes en Sibérie. — Constitution de trois « circonscriptions militaires » dans la Sibérie orientale. — Adoption de la bicyclette Gérard. — Le projet de « Règlement de manœuvres de l'artillerie ».

Mes prévisions concernant le poste de Chef du Grand Etat-Major se sont réalisées : le général-lieutenant Sacharoff, chef de l'état-major de la circonscription militaire d'Odessa, a été nommé successeur du général Obroutscheff.

A part cette nomination, il ne s'est rien passé de bien remarquable durant les mois de février et mars, ce qui du reste est fort naturel : chez nous, un changement de ministre de la guerre a une tout autre importance que par exemple en France où, les changements étant fréquents, le nouveau ministre se voit obligé de travailler dans la direction générale adoptée par son ou ses prédécesseurs. Il n'en est pas de même en Russie; ici le ministre de la guerre et son aide principal, le Chef du Grand-Etat-Major, caractérisent un règne entier. Ce n'est en général qu'à l'avènement d'un nouveau souverain qu'il se produit un changement de ministres : de même que Wannoffsky et Obroutscheff furent les représentants de la politique d'Alexandre III, ainsi Kouropatkine et Sacharoff représentent les idées et la politique de Nicolas II. Il en résulte au Ministère, sinon une nécessité, du moins une possibilité, voire même une probabilité d'un

changement radical des théories du prédécesseur, changement qui, bien entendu, ne peut être introduit brusquement et à bref délai, mais seulement après une étude préparatoire et au bout d'un certain temps; aussi chaque changement de ministre est-il inévitablement accompagné d'une période de « calme plat ». C'est la période où nous nous trouvons et nous trouverons encore longtemps.

Toutefois un fait d'importance à signaler : un « ukase » impérial tout récent a ordonné la transformation immédiate des bataillons de tirailleurs de la Sibérie orientale en régiments à 2 bataillons; en outre, la « division » (à 2 escadrons) de cavalerie régulière de « primorskii » est transformée en régiment; le nombre des escadrons du dit régiment sera porté à 4 dans le courant de l'année, à 5 en 1899 et à 6 en 1900. Enfin, le bataillon de chemin de fer de l'Oussouri voit le nombre de ses compagnies porté de 4 à 6, et deux compagnies indépendantes de mineurs marins sont constituées pour la défense des ports de Wladiwostok et Vicolajeffsk.

Cette augmentation des forces russes de l'Asie orientale est une conséquence naturelle des événements politiques actuels; rien cependant ne serait plus erroné que d'y voir les intentions d'une politique agressive de la Russie dans l'Extrême-Orient. Cette opinion, propagée par la jalousie ombrageuse de la presse anglaise ne tient pas debout après une étude un peu sérieuse de l'état des forces russes dans ces contrées. En effet, même en tenant compte des transformations indiquées ci-dessus, transformations qui ne seront réalisées que vers la fin de l'année courante, c'est à peine si dans tout l'immense territoire situé entre le Baïkal et l'Océan Pacifique, la Russie peut mettre sur pied l'effectif d'un corps d'armée de force moyenne.

Voici de quoi se composent ces troupes:

I. *Infanterie.*

10 régiments de tirailleurs de la Sibérie orientale (à 2 bat.)	20 bataillons.
2 brigades d'infanterie de ligne (l'une de 6, l'autre de 5 bat.)	11 »
1 régiment d'infanterie de forteresse à Wladiwostok . .	4 »
Les bataillons locaux d'Irkutsk, Krasnojarsk, Strjétsensk et Tschita	4 »
Les bataillons fournis par les Cosaques du Transbaïkal . .	2 »
Total . . .	41 bataillons.

II. *Cavalerie.*

Le régiment de cavalerie régulière « primorskii » actuellement division de 2 escadrons	4 escadrons
Les régiments de Werchnéoudinsk et de Tschita fournis par les Cosaques du Transbaïkal	12 »
Le régiment des Cosaques de l'Amour	6 »
La « division » des Cosaques de l'Oussouri	2 »
Total . . .	24 escadrons

III. *Artillerie.*

2 brigades d'artillerie régulière de la Sibérie orientale l'une de 6, l'autre de 4 batteries	10 batteries.
La « division » d'artillerie régulière du Transbaïkal	2 »
Les batteries cosaques du Transbaïkal	2 »
2 bataillons d'artillerie de forteresse à Wladiwostok	2 bataillons.
Total 14 batteries et 2 bataillons.	

IV. *Génie.*

Le bataillon de sapeurs de la Sibérie orientale	4 compagnies
Le bataillon de chemin de fer de l'Oussouri	6 »
Les compagnies de mineurs de Wladiwostok et Nikola- jeffsk	2 »
Le parc télégraphique de la forteresse de Wladiwostok	1 »
Total	13 compagnies

Total général : 41 bataillons, 24 escadrons, 14 batteries et 1 bataillon d'artillerie, 13 compagnies du génie.

Il existe de plus une dizaine de détachements locaux dans les endroits éloignés, ainsi que les postes chargés de la surveillance des déportés, en tout environ 2000 hommes, et notez qu'en cas de guerre ces 2000 hommes ne pourraient pas être mobilisés. Les effectifs de toutes ces troupes ne dépassent pas celui des troupes d'Europe en temps de paix, et dans les troupes de formation nouvelle, l'effectif est encore incomplet. Enfin ces troupes sont dispersées le long de la frontière chinoise, depuis Irkutsk jusqu'à Wladiwostok, c'est-à-dire sur une ligne de plus de 4000 kilomètres.

Voilà donc l'armée avec laquelle, à en croire la presse anglaise, la Russie se prépare à écraser le Japon, à envahir la Chine et la Corée, que sais-je encore ? Vous avouerez que la plaisanterie est forte. Il en est de même des nouvelles à sensation publiées ces derniers temps et signalant la présence tantôt de 20 000, tantôt de 40 000 Russes dans les environs de Girin en Mandchourie. En réalité, à part une dizaine d'officiers et une vingtaine de sous-officiers qui, sous les ordres du colonel Poutsiaïa, ont été envoyés en Corée à titre d'instructeurs et, à part quelques officiers du génie, occupés au tracé de la ligne du chemin de fer de Mandchourie, pas un soldat russe n'a passé la frontière. Pour veiller à la sûreté des ingénieurs et des ouvriers employés à la construction de la voie ferrée, on a, il est vrai, formé un corps de gardiens à organisation semi-militaire, dans lequel on reçoit, en qualité d'aspirants, aussi des personnes inscrites dans la réserve de l'armée ; mais ce corps, de la force totale d'environ 50 officiers et 500 gardiens, disséminé par petits postes le long de cette ligne immense, ne peut être considéré comme une unité tactique. Enfin, Port-

Arthur même n'est occupé que par les équipages des navires qui y hivernent; ils ne s'y trouve pas un soldat de l'armée de terre.

Il est donc évident, qu'en dépit de tous les bruits alarmants répandus par la presse étrangère, la Russie entend se borner dans l'Extrême-Orient à une politique purement défensive; la théorie de non-intervention, inaugurée par Alexandre III, forme toujours le principe fondamental de sa politique étrangère; ce n'est qu'en cas de nécessité absolue, provoquée par l'attitude des autres puissances, qu'elle y dérogera.

Ce sont aujourd'hui les affaires intérieures qui sont au premier plan chez nous: voies de communications, instruction publique, réformes administratives, etc.

Parmi les derniers travaux de ce genre, il en est qui concernent aussi l'armée; citons spécialement un récent décret impérial introduisant des changements très importants dans l'administration de la Russie d'Asie. D'après ce rescrit, l'administration civile sera désormais distincte de l'administration militaire dans le gouvernement général d'Irkoutsk. Au point de vue de l'administration militaire, les gouvernements de Tobolsk, Tomsk, Yénisséïsk et Irkoutsk, ainsi que les districts d'Akmolinsk, Sémipalatinsk et Jakoutsk sont réunis en une « circonscription militaire de la Sibérie » avec centre administratif à Omsk. Le territoire de Sémiriétschensk qui jusqu'à présent faisait partie de la circonscription militaire d'Omsk, se rattachera désormais, tant au point de vue civil que militaire, au gouvernement général du Turkestan. Enfin, le district de la Transcapie, dont l'administration civile relevait directement du ministère de la guerre, est placé sous la dépendance directe du général gouverneur du Turkestan. Le gouverneur général d'Irkoutsk reçoit le titre et le pouvoir de « gouverneur général militaire et commandant les troupes de la circonscription militaire de la Sibérie. »

Ces changements ont pour résultat de simplifier les administrations civile et militaire de l'Asie russe et de créer sur la frontière orientale de l'immense empire des tsars, trois fortes circonscriptions: Turkestan, Sibérie et pays de l'Amour, dans lesquelles l'autorité civile, quoique distincte du pouvoir militaire, se trouvera cependant placée sous la juridiction suprême du commandant des troupes de la circonscription. En un mot, l'organisation de la frontière orientale de la Russie recevra la même forme que celle de sa frontière occidentale et les trois circonscriptions que je viens d'indiquer formeront en Orient le pendant de celles de Vilna, de Varsovie et de Kieff en Occident.

— Je passe d'un trait d'une frontière à l'autre et franchissant ainsi un bon tiers du globe, je suis conduit à vous parler des engins de transport, de la bicyclette en particulier. L'armée russe les a essayées, sur une large échelle même, aux grandes manœuvres de 1896 et de 1897. On a mis à

l'essai des *Gladiator*, la machine à cadre pliante que la *Revue militaire suisse* a décrite l'année dernière ¹, des *Styria*, expérimentées, je crois, en Suisse, enfin les *Gérard*. Entre toutes, la bicyclette Gérard a le mieux répondu aux exigences du service; elle se plie et se déplie plus rapidement, se porte aisément à dos, permet de mettre pied à terre pour faire feu et de remonter en selle, tout en conservant sa machine entre les jambes et présente, paraît-il, sur les autres des avantages marquants. Le général Plutzinski, qui s'est fait chez nous une spécialité du cyclisme, a cependant demandé au constructeur des Gérard diverses modifications, nécessitées par la nature des terrains et des routes en Russie. Sous peu, nous aurons donc aussi nos compagnies de cyclistes.

— On a récemment introduit un projet de *Règlement de manœuvres pour l'artillerie montée et l'artillerie à cheval*.

Ce projet sera appliqué pendant deux années, les corps de troupes auront à présenter leurs observations à son sujet, à la fin de 1899, à la Direction centrale de l'artillerie. Ce projet se compose de trois parties : le service de la bouche à feu, l'instruction de la pièce attelée, le parc (entrée et sortie du parc) ainsi que diverses annexes relatives au harnachement, au paquetage, etc.

Quelques modifications ont été introduites dans le service de la pièce afin d'accélérer le tir; les principales portent surtout dans les manœuvres de la pièce attelée qui ont été grandement simplifiées; on ne distingue plus que deux situations : la pièce prête pour le combat ou pour le mouvement.

Toutes les nomenclatures de matériel ou de harnachement ont à dessein disparu du Règlement. On devient très réservé en Russie dans la description de tout ce qui touche au matériel et à l'armement. Il s'est déjà commis tant d'indiscrétions à nos dépens !

CHRONIQUE AMÉRICAINE

Les préparatifs de guerre. — Le ministère de la marine a fait procéder à une minutieuse inspection des vieux monitors à une seule tourelle, amarrés à League Island, et utilisés par les milices navales des Etats. Leurs machines et leurs tourelles ont été mises en mouvement et examinées à fond, dans le but d'utiliser ces bâtiments en cas de guerre. Les nouveaux torpilleurs *Gwin* et *Talbot*, aussitôt leurs essais terminés,

¹ Numéro de juin 1897. (Réd.)

iront rejoindre la flottille de Key-West et seront promptement suivis par le *Winslow* et le *Foote*, actuellement en réparation à Norfolk. Le garde-côtes cuirassé *Katahdin* et le monitor à deux tourelles *Miantonomah* ont été mis en service le 19 mars; les croiseurs *Minneapolis* et *Columbia* vont aussi l'être sous peu. Les réparations du *Puritan*, monitor à deux tourelles, sont presque achevées. Mais ce sont toujours les hommes qui manquent à la marine, non seulement les marins, mais encore les mécaniciens. Des ordres viennent d'être donnés pour en engager le plus possible, afin de remplir les vides et de fournir aux nouveaux navires mis en service les effectifs nécessaires.

On a lancé le 24 mars dernier les deux cuirassés *Kentucky* et *Kearsage*, d'une très forte puissance offensive et défensive.

Achat de bâtiments de guerre. — Les attachés navals des Etats-Unis à Paris, Londres, Berlin, Rome et Vienne, ont reçu du secrétaire d'Etat à la marine l'ordre de l'informer des prix auxquels pourraient être achetés des navires de guerre — notamment des croiseurs cuirassés et des contre torpilleurs — avec un délai de dix jours pour conclure le marché définitivement.

Il y a cinq bâtiments étrangers que le gouvernement désire particulièrement acheter, notamment: le cuirassé chilien *O'Higgins* (8500 tonnes et 20 nœuds) que l'on achève en ce moment sur les chantiers d'Armstrong, et le cuirassé *San Martino* (16 840 tonnes et 20 nœuds), que l'on construit à Leghorn pour la République Argentine.

Une liste a d'ailleurs été préparée pour guider les attachés navals dans leurs recherches. Elle comprend: 3 cuirassés d'escadre, 8 croiseurs cuirassés, 12 croiseurs protégés, 2 torpilleurs et 20 contre-torpilleurs.

Les cuirassés d'escadre signalés à l'attention des attachés navals sont: l'*Amiral-Brown*, de 4200 tonnes, appartenant à la République Argentine et en réparation en France; le *Riachuelo*, de 5700 tonnes, au Brésil, et le *24 de Maio*, de 4950 tonnes, également au Brésil, qu'on prépare en ce moment à Stettin.

Parmi les autres croiseurs cuirassés que le Gouvernement a en vue d'acheter, on cite encore le *Jose Garibaldi* — pareil au *San Martino*; — l'*Asama* et le *Tokiwa* (9600 tonnes et 22 nœuds), qu'Armstrong construit pour le Japon, le *Guisepe Garibaldi* et le *Varese* (6840 tonnes), et la *Esmeralda* (7020 tonnes et 23 nœuds).

Le budget des fortifications. — Du montant initial de 24 537 910 fr., porté au projet de budget, on est arrivé, par suite de diverses augmentations, au total de 45 262 475 fr. pour les fortifications.

Les principaux chapitres favorisés de suppléments de crédits sont : celui des batteries de canons et mortiers qui passe de cinq millions à quinze millions de francs ; celui pour la conservation, protection et réparation des fortifications qui monte de 375 000 fr. à 500 000 fr. ; celui concernant l'achèvement des pièces de gros calibre qui s'élève de 1 445 000 fr. à 1 557 500 fr. Mais une des plus fortes augmentations est celle des mortiers de 0^m30, portée de 913 600 fr. à 5 938 400 francs ! Du reste, les allocations pour les affûts, les poudres, etc., ont suivi les mêmes proportions.

Les crédits pour les canons à tir rapide ont été doublés ; ceux pour les canons de défense des côtes ont été presque quadruplés (en chiffres ronds de 61 000 à 224 000 dollars).

Le budget comportait une restriction par laquelle rien ne pouvait être acheté à l'étranger, sauf dans des cas exceptionnels et pour de petites quantités. Cette clause n'a plus aucune signification dans les circonstances actuelles.

Au cours de la discussion, il a été constaté qu'au mois de juillet, 390 canons de gros calibre et 232 mortiers seraient prêts... Il ne manquerait que les artilleurs nécessaires à leur entretien ! Aussi la création de deux nouveaux régiments d'artillerie, 1610 hommes, est-elle demandée au Sénat. C'est tout juste ce qu'il faut pour donner, à chaque pièce, les servants sans lesquels elle serait inutilisable.

L'augmentation de l'artillerie. — Le bill sur l'artillerie, depuis longtemps soumis au Congrès et qu'on supposait devoir être l'objet de longues discussions, a été voté d'enthousiasme par la Chambre des représentants. Il n'a pu être l'objet d'aucun amendement, les règles ordinaires de discussion ayant été suspendues, ce qui n'aurait permis d'accepter que des amendements sur lesquels l'accord eût été unanime, comme sur le bill lui-même.

Voici les dispositions essentielles du bill en question :

L'artillerie de l'armée comprendra désormais 7 régiments au lieu de 5 et l'effectif de l'armée des États-Unis sera augmenté de 1610 hommes, cet accroissement étant uniquement consacré à l'artillerie.

Chaque régiment sera composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, 3 majors, 12 capitaines, 14 premiers lieutenants, 12 seconds-lieutenants, etc., et comprendra 12 batteries, dont 2, au choix du président, pourront être organisées en batteries de campagne.

Toutes les places créées par cette organisation nouvelle seront remplies par des promotions faites à l'ancienneté.

CHRONIQUE ANGLAISE

**Une opinion anglaise sur les Manœuvres
allemandes et françaises de 1897.**

A la fin de l'année dernière, devant un auditoire des plus distingués, présidé par le Duc de Connaught, le colonel Hutton, Assistant Adjudant-Général au camp de Curragh, a fait une conférence sur ses observations personnelles aux manœuvres allemandes et françaises. Il l'a terminée par un certain nombre de comparaisons critiques dont voici le résumé d'après le *Militär-Wochenblatt* :

Dans les deux nations, les manœuvres paraissent être organisées sur les mêmes principes. En Allemagne, on vise à développer à la fois le sens tactique et stratégique. La plus grande liberté est laissée à tous, même aux grades les plus élevés, dans le choix des décisions ; le champ reste parfaitement libre pour essayer toutes sortes de combinaisons stratégiques.

Dans les manœuvres françaises, au contraire, on a assisté plutôt à une série d'exercices tactiques, formant une suite continue et découlant d'une situation stratégique initiale. La situation qui en est résultée affectait surtout les divisions de cavalerie, qui recevaient deux genres d'instructions : celles pour le service du matin, celles pour le service de l'après-midi. De plus, le Directeur des manœuvres, général *de France*, exerçait en même temps le commandement de l'armée du Nord ; tiers et partie dans la manœuvre, on ne pouvait s'attendre à quelque opération stratégique intéressante.

Le conférencier a ajouté ne pas vouloir se lancer dans le long et difficile essai d'une comparaison point par point des deux armées et des institutions militaires des deux pays. Leurs différences proviennent essentiellement de la dissemblance des races teutonique et celtique. L'esprit posé des Allemands, leur sens méthodique d'organisation, leur opiniâtre ténacité (*dogged*) et surtout un sentiment national très profond, donnent à tous les éléments militaires une vie et une force qui contrastent vivement avec les intelligences alertes, l'assimilation rapide, l'élan et les dispositions remarquables du peuple français pour la guerre. L'orateur établit aussi une comparaison entre l'armée anglaise régulière et les armées allemande et française et démontra d'une façon intéressante les devoirs des troupes anglaises. Nous n'en parlerons pas ici.

A la fin de la discussion, le Duc de Connaught prit à son tour la parole. Il dit ne pas connaître personnellement l'armée française, mais bien, par contre, l'allemande. Celle-ci lui a toujours fait une très forte impression. Une des choses qui l'y a le plus frappé est la solidarité des armes entre

elles, ainsi que le sentiment de la discipline qu'il a remarqué dans toute l'armée, de l'Empereur jusqu'au dernier soldat. Cet appui mutuel que se prêtent les différentes armes est le résultat des fréquentes manœuvres de campagne, exécutées avec soin et sur une grande échelle en terrain inconnu, et dans des circonstances autant que possible semblables à la réalité — pour autant que cela peut se faire sans tirer balles ni obus.

Cet esprit de camaraderie est admirable; il donne l'impression de deux condisciples d'école qui, poursuivant le même but, se reposent entièrement l'un sur l'autre.

L'augmentation de l'effectif de l'armée est commentée par les journaux militaires qui insistent sur le caractère défensif et nullement offensif de cette mesure — faisant valoir combien l'accroissement de 25 000 hommes qui peut paraître énorme aux Anglais, est en somme peu de chose, relativement aux effectifs énormes des armées du continent.

Le commerce se développant en même temps que la population, le drapeau national flotte dans des régions de plus en plus nombreuses et éloignées et il faut bien des troupes pour le garder.

Mais la question n'est pas tant de voter ces 25 000 hommes que de les trouver. Et l'on estime que pour y parvenir il faut absolument que l'opinion accorde à l'exercice de la profession militaire, même comme simple soldat, une considération qui la fasse rechercher dans toutes les classes de la société. Sinon le public aura beau payer pour être défendu, il peut très bien arriver que les « mercenaires » ne puissent plus être obtenus sans recourir à la plus terrible forme de conscription qu'on ait jamais connue, c'est-à-dire la levée forcée pour le service à l'étranger. Il n'en faudrait pas moins pour sauver l'empire britannique, si le gouvernement venait à se convaincre de l'échec du système des enrôlements volontaires.

De ces commentaires et de bien d'autres analogues, on peut conclure que la question militaire est loin d'être résolue en Angleterre; et l'on peut voir à quelles illusions s'abandonnent ceux qui rêvent le retour aux armées de métier pour l'Europe continentale, alors que l'insulaire Grande-Bretagne est peut-être à la veille de se voir acculée à la nécessité de proclamer l'obligation du service militaire.

(Revue du Cercle militaire, n° 11).
